

## **VILLE D'UGINE (SAVOIE)** EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025

Nombre conseillers de

municipaux:

En exercice: 29 Présents : 24 Votants: 27

Date de la convocation :

Le 28 janvier 2025

Publication site internet : Le 12 février 2025

Président de séance : M. Franck LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents :

M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO. Mme Agnès GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM. Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, , M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.

Etaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Virginie NAIRE ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU.

Absentes: Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.

Délibération n°05 Rapporteur: M. Michel VARRONI

Objet : Subvention à l'association FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés – canton UGINE)

Par délibération n°25 du Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2024 approuvait l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025.

Suite à la demande de subvention présentée par l'association FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés - Canton d'UGINE), et au vu de ses missions d'assistance juridique et administrative auprès de ses bénéficiaires, des charges de fonctionnement inhérentes à ses activités, notamment les frais de déplacement et les fournitures nécessaires ;

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € (trois cents euros) à la FNATH - Canton d'UGINE pour soutenir ses actions et permettre la continuité de ses services auprès des personnes accidentées.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 300 euros (trois cents euros) à l'association FNATH pour l'année 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250203-20250203 DE05-DE

Accusé certifié exécutoire

Pour l'autorité compétente par délégation

Réception par le préfet : 11/02/2025 Publication: 12/02/2025

Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire. Michel Chevallier, Adjoint au Maire

